

Aéroport Régional de Franche-Comté Dole-Tavaux - Participations financières - Convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis le 1^{er} janvier 1997, une convention précaire d'une durée de deux ans régit les participations financières des partenaires franc-comtois pour maintenir et développer l'Aéroport Régional de Franche-Comté situé à Dole-Tavaux.

Il convient à présent de passer une nouvelle convention qui portera sur cinq années à compter du 1^{er} janvier 1999 et qui comprendra deux partenaires supplémentaires, à savoir les villes de Lons-le-Saunier et Tavaux.

En accord et dans les mêmes conditions que le Département du Doubs et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, la Ville de Besançon apporterait une contribution annuelle de 100 000 F de 1999 à 2003 inclus. Cette somme est identique à celle allouée au cours des années précédentes.

Cette décision devra s'accompagner d'une nécessaire réflexion sur la complémentarité des aéroports et aérodromes franc-comtois, qui, ensemble, sont susceptibles de répondre aux besoins de populations différentes pour peu que leur vocation respective soit bien précisée et respectée. Dans cette perspective, la Ville proposera aux différents partenaires et en particulier à la Région, de conduire une étude en vue de l'élaboration d'un schéma régional pour l'aviation.

Sur avis favorable de la Commission Economie - Emploi - Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir.

«M. LE MAIRE : C'est un forfait pour aider, pour être présent à l'Aéroport Régional de Franche-Comté Dole-Tavaux.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, la Ville, le Département et la Chambre de Commerce étaient beaucoup plus présents jusqu'en 1995, chacun finançant à l'époque à hauteur de 300 000 F. Vous invitez la Région à conduire une étude en vue du schéma régional pour l'aviation, donc je pense que c'est dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des transports qui doit se faire effectivement d'ici l'été 1999. Il s'agit bien, pour la région, d'envisager un aéroport interrégional et nous avons besoin du soutien de toutes les collectivités locales et pas seulement d'un abondement financier qui est important quand même pour les 5 ans, mais qui pour l'instant se heurte à une fin de non-recevoir, en grande partie, des collectivités bourguignonnes. Et la question là aussi se pose comme elle se posait tout à l'heure pour Besançon sur le plan de l'emploi industriel. Il est nécessaire que par rapport aux Bourguignons, régions, départements, villes de Franche-Comté, d'ailleurs la ville de Lons-le-Saunier et la ville de Tavaux viennent de s'associer à cette convention, puissent oeuvrer ensemble pour bien définir cette volonté d'aéroport interrégional. Et la question que je me permets de vous poser, on en avait déjà parlé à plusieurs reprises, c'est quelle part faites-vous, vous le Maire de la capitale régionale entre la répartition des flux et des trafics sur La Vèze d'une part et Tavaux d'autre part dans l'avenir ? Comment concevez-vous cette répartition ? Quel est le rôle de chacun ?

M. LE MAIRE : Je pense que ces deux aéroports ont une vocation différente. Comme vous le disiez, Tavaux restera un aéroport interrégional dans lequel la Ville doit être présente mais nous comptons beaucoup plus localement pour le trafic commercial en particulier, d'affaires, sportif et aussi sanitaire, sur l'aérodrome de La Vèze qui prend progressivement son élan. Nous aurons d'ailleurs à en reparler prochainement puisqu'un projet est né de façon à avoir vraiment un aéroport qui puisse faire atterrir les avions en tout temps, etc. Donc nous restons bien entendu fidèles à Tavaux, pour le principe d'être encore aux côtés de la Région car c'est un aérodrome régional et cette répartition provient d'une décision que nous avons prise ensemble il y a très longtemps, la Région s'occupe de Tavaux et nous, Département, Chambre de Commerce et Ville, faisons notre affaire de La Vèze mais les deux sont et resteront complémentaires.

M. BOICHON : Monsieur le Maire, simplement une précision à apporter, nous avons actuellement une société de consultants qui s'appelle IEN-R qui est en train de mener une enquête auprès de tous les industriels de la région et qui nous apportera certainement des éclairages concernant notamment La Vèze pour l'utilisation en aéroport d'affaires.

M. LE MAIRE : Merci de cette précision».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 9 novembre 1998.